

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 JANVIER 201 A 20H30**

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M FAGET /MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / MME CLERMONT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES : M LACROIX / M TOUYAROU / M BLAYA / M LABURTHE / MME LABAT / MME MONGIS / MME SEMPERE / MME GARCIA

ONT DONNE PROCURATION : M LACROIX / M TOUYAROU / M BLAYA / M LABURTHE / MME LABAT / MME MONGIS / MME SEMPERE / MME GARCIA

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 11 décembre 2017. Celui-ci est adopté à la majorité et 1 abstention M FALTRAUER absent à cette séance.
Il demande l'inscription de trois questions supplémentaires envoyées par mail. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2. MISE A DISPOSITION LOCAUX OT 2 RUE FELIX SOULES A LA CCGA
3. VERSEMENT DES RECETTES DU CONCERT DU 5 NOVEMBRE 2017
4. VERSEMENT EXCEPTIONNEL DU CIA
5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS SIVU
6. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT MAISON MEDICALE
7. PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVU POUR L'ANNEE 2018
8. LOCATION LOCAUX RUE DE PAU ENTREPRISE LATRAUBE
9. CONVENTION DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
10. PRIX LOTISSEMENT SOUMCIDE
11. DESIGNATION DELEGUES SIVU
12. PLAN DE FINANCEMENT MISE EN ACCESSIBILITE RUE DAURY
13. REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE
14. TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNERAIRES

QUESTIONS DIVERSES

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires inscrit dans la Loi est instauré dans les collectivités de plus de 3 500 habitants pour discuter des priorités affichées dans le budget primitif et informer de l'évolution de la situation financière de celles-ci.

Monsieur le Maire donne lecture de sa présentation.

"Mes Chers collègues,

I. CONTEXTE NATIONAL

Cette année, le DOB a été avancé sur la date habituelle. Sachez qu'en 2019, le vote du BP aura lieu dès le mois de janvier et donc l'étude du DOB se tiendra fin d'année 2018.

Chaque année au moment du débat d'orientations budgétaires se pose toujours la même question, comment faire plus avec moins ?

Faire plus, non pas pour dépenser encore plus d'argent public à travers des projets faramineux, mais tout simplement pour proposer à notre population un service public de qualité, efficace et disponible, mais aussi pour investir pour l'avenir.

L'année 2018 n'échappera pas à la règle !

La nouvelle équipe gouvernementale a dressé sa stratégie économique, fiscale et financière dans la loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022. Les grandes lignes qui se dégagent sont les suivantes:

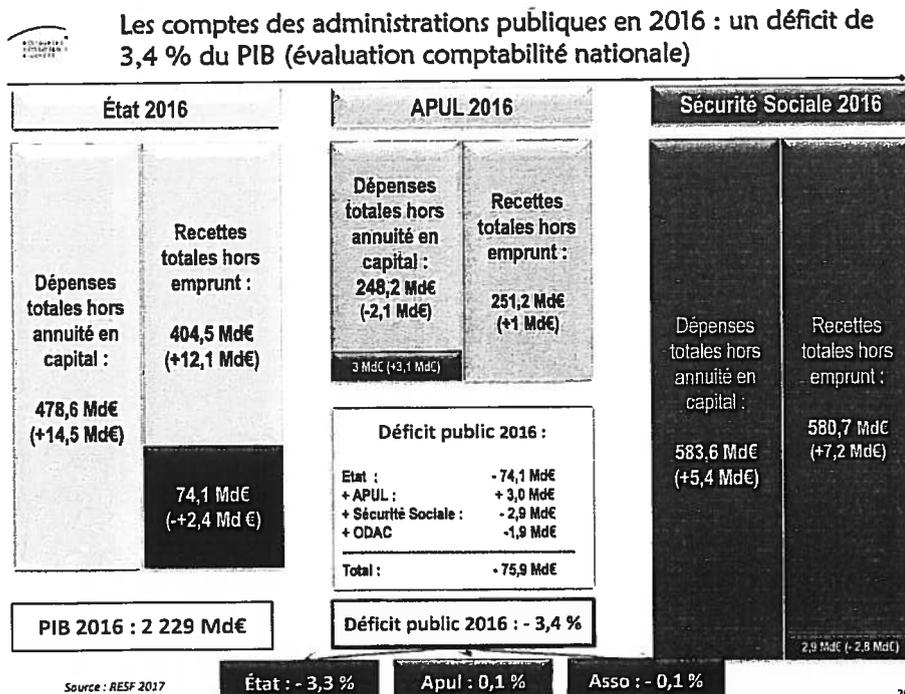
1. La croissance économique est de retour : l'hypothèse de croissance du PIB pour 2018 est de 1,7% (1,1% en 2016). Qui dit croissance, dit aussi pour l'Etat une prévision de recettes fiscales supérieure
2. Un taux d'inflation de 1%
3. Une remontée des taux d'intérêt, ce qui se traduit par un encours de la dette augmenté

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux courts	- 0,50%	- 0,10 %	0,70 %	1,50 %	2,00 %	2,50 %
Taux longs	1,10 %	1,85 %	2,60 %	3,25 %	3,75 %	4,00 %

Dans ce contexte macroéconomique où la croissance est de retour, l'objectif du gouvernement est simple :

- Faire passer le déficit public sous la barre de 3%
- Profiter de la croissance économique pour rétablir les équilibres budgétaires, en particulier dans le budget de la sécurité sociale
- Relancer la dynamique d'embauche pour faire diminuer le chômage

Le budget de l'Etat sera structurellement déficitaire avec aucune marge de manœuvre.



Tous ces objectifs vertueux ont présidé à l'élaboration de la loi de finances 2018 mais aussi à la construction du plan quinquennal 2018/2022.

Deux décisions auront un impact direct sur nos finances :

- La baisse de la DGF sur le bloc communal/intercommunal qui va avoisiner 13 milliards d'euros en 5 ans
- La transformation de la recette "TH" en dotation dont le montant devrait être figé au produit "TH" 2017 revalorisé chaque année du taux d'inflation.

Si en tant que contribuable et citoyen nous pouvons nous réjouir de la suppression d'une taxe au niveau de notre collectivité, nous connaissons les effets pervers des dotations.

Par ce biais, on supprime la dynamique de l'impôt synonyme de perte d'autonomie, de libre administration, inscrite dans la constitution.

Par ce choix, le gouvernement recentralise la fiscalité et dans la droite lignée des précédents gouvernements, porte atteinte à l'esprit des lois sur la décentralisation. Il est d'ailleurs à noter que 8 nouveaux impôts et taxes ont été créés depuis mai 2017 ou sont en passe d'être créés. Se pose donc la question de la hausse des taux d'imposition.

Nous pouvons nous étonner également que dans une perspective de croissance, le fruit de cette croissance ne bénéficie en aucune mesure aux collectivités qui au contraire devront économiser 13 milliards d'euros.

Parallèlement à cette orientation décidée par le gouvernement, les communes héritent de nouveaux services chronophages mais indispensables à la population (passeports, cartes identité, MSAP,...).

La stabilité fiscale que je prône depuis 2008, effective depuis 2008 avec même une baisse des taux communaux lors de deux transferts de charges à la communauté de communes, sera difficile à maintenir cette année.

II. CONTEXTE LOCAL

La revalorisation des bases locatives par effet mécanique augmentera nos recettes fiscales (chiffre annoncé avoisine 1,012 %).

En principe, la DGF devrait rester stable en 2018 compte-tenu de l'annonce du Président de la République du gel des baisses de dotations.

En 2010, la dotation globale de fonctionnement DGF (somme allouée chaque année par l'Etat à la participation aux recettes de fonctionnement d'une commune) représentait pour la ville d'EAUZE 1043K€.

A partir de 2011, celle-ci a amorcé une baisse (- 33 000 euros en moyenne par an de 2011 à 2013). Ainsi en 2013, nous pouvions encore compter dans nos recettes de fonctionnement sur 945 K€ de DGF.

POUR RAPPEL :

2014 : PREMIERE BAISSSE SIGNIFICATIVE DE LA DGF, BAISSSE QUI NE VA FAIRE QUE S'AMPLIFIER...	
	MONTANT DE LA DGF
2014	881 K€
2015	762 K€
2016	626 K€
Soit une dotation annuelle réduite de moitié en 7 ans entre 2010 et 2017	

En 2017, j'avais abordé le débat d'orientations budgétaires par le contexte compliqué et contraint de la baisse de dotations, l'exigence qui nous incombait d'une rigueur budgétaire mais aussi la nécessité pour nous "commune" de faire face aux dépenses de fonctionnement, la poursuite raisonnées des investissements tout cela pour éviter l'explosion fiscale insoutenable pour les contribuables.

En 2018, je poursuis la politique dans le même esprit :

a. Maitrise des dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel non inflationnistes tout en gardant une politique d'encouragement dynamique (le dispositif RIFSEEP et CIA ont été construits avec cet objectif). Les départs à la retraite seront remplacés au cas par cas puisqu'il est aussi de notre devoir d'assurer un service public de proximité et de qualité. Hors de question de ne réaliser des économies que sur les charges de personnel au détriment du bon fonctionnement de la commune.

b. Participation aux syndicats et aux partenaires institutionnels :

Depuis que j'ai pris la présidence du SIVU pôle archéologique Elusa cité antique, je m'emploie à éclaircir des zones d'ombre dans l'élaboration de son budget puisqu'il impacte directement notre propre budget par la subvention d'équilibre versée.

Le vote du budget 2018 pour le SIVU laisse apparaître un reste à régler par la ville d'EAUZE de 466 K€, ce qui correspond :

- Annuité emprunt
- Participation au fonctionnement (personnel, charges fixes)
- Solde de l'opération "Domus" par le règlement d'un prêt de 105 K€ fléché EAUZE

Je suis très inquiet des dérives budgétaires de ce syndicat et, une fois ouvert le site de SEVIAC compte sur de nouvelles recettes et une nouvelle organisation des emplois du temps.

Le Compte Rendu du dernier conseil syndical du SIVU sera envoyé aux élus municipaux.

Autre sujet d'inquiétude que je développerai dans un paragraphe particulier, le budget de la CCGA.

c. Investissements :

Je détaillerai les différents investissements qui seront finalisés cette année.

Nous avons priorisé ces investissements qui nous semblent indispensables à la commune.

D'autre part, j'ai demandé un état de la dette à notre trésorier ainsi que le montant de notre CAF, soit :

$$\begin{aligned} \text{CAF} &= 3,7 \text{ M€} \\ \text{Encours de la dette} &= 6,3 \text{ M€} \end{aligned}$$

Je souhaite à partir de cette année avoir moins recours à l'emprunt car les taux d'intérêt vont remonter, notre CAF nous permet une marge d'autofinancement au regard des investissements programmés.

Les gros investissements (tour de ville, médiathèque, mairie, Domus,...) sont réalisés. Nous rentrons dans une phase où les investissements communaux seront moins exceptionnels.

C'est une courbe que je souhaite amorcer de manière importante, le désendettement de la commune sera une priorité sur la fin de mandat.

d. Budget CCGA :

On ne peut ignorer ce sujet qui a un impact direct sur le contribuable d'Eauze.

A l'étude de celui-ci cette année, plusieurs remarques :

- Institution de la taxe GEMAPI : 4,59 € par habitant là où le syndicat de rivière réclamait aux habitants d'Eauze 1,95 €. Pour quoi cette inflation ?
- Subvention de fonctionnement au CIAS et OTTGA : le CIAS est déficitaire, pourquoi et à quel montant ?
- L'OTTGA a besoin d'un surplus de dotation de fonctionnement alors que le Président avait argumenté lors du choix OT PAYS/OT communauté de communes que le deuxième scénario était plus économe ! Le président veut de nouveau prendre le FPIC aux communes à la faveur de nouvelles règles de vote. Pour EAUZE, cela représente 2 % d'augmentation de fiscalité, soit à peu près 47 000€.

La coopération intercommunale qui est agonisante depuis quatre ans nous coûte de plus en plus cher pour des services qui sont loin de satisfaire la population et les communes.

Enfin les propositions de taux pour cette année de la CCGA sont les suivants :

TH	=	8,96 %	au lieu de	8,00 %	en 2017	+12 %
TFB	=	7,84 %	au lieu de	7,00 %	en 2017	+12 %
TFNB	=	29,12 %	au lieu de	25,97 %	en 2017	+ 12 %
CFE	=	10,20 %	au lieu de	9,11 %	en 2017	+ 12 %

12 % de fiscalité supplémentaire, cela s'appelle du matraquage fiscal !

III. LE BUDGET ET SES ORIENTATIONS :

Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte de tous les éléments préalablement cités.

En synthèse pour 2018, voici les orientations budgétaires :

- Après le gel des taux d'imposition depuis 2008 (avec des baisses dues aux transferts des charges vers la CCGA 2010/2013), cette année face aux bouleversements fiscaux qui nous attendent et à l'incertitude des recettes de fonctionnement, je n'augmenterai pas la fiscalité.
Les bases à EAUZE sont très élevées et la capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux fonctionnements et aux investissements.

Nous retirerons du budget la somme inscrite en 2016 en fonds de concours de la maison de la vigne et du vin (200 K€). En effet, suite aux divergences des filières, ce projet n'a pu voir le jour tournant le dos à un volet œnotouristique qui était tout à fait pertinent sur notre territoire.

De manière plus modeste, je me réjouis, en tant que conseiller départemental, qu'un projet d'œnotourisme voit le jour à MONTREAL DU GERS dans les locaux du futur office de tourisme.

IV. RECETTES

Nous allons donc aborder le volet "recettes" de notre budget.

Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'ETAT, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.

Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisineront 2700 K€ dont une hausse automatique de par la revalorisation des bases locatives par l'Etat à hauteur de + 1,012 %

DGF	556 K€
DSR	280 K€
Ventes produits fabriqués, prestations, services	215 K€
Travaux en régie	150 K€

- **Allocation de compensation :**

TH)	
En 2018 une partie de la TH sera reversées à la commune sous forme de dotation de compensation)	
FB et FNB)	NON CONNU A CE JOUR
TP et CFE)	

- **Fonds divers**

IFER + TASCOS (taxe sur les surfaces commerciales))	
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises))	NON CONNU A CE JOUR
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP))	
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources))	

INFO :

- le point de fiscalité s'élève à 27000 €
- recettes en 2017 environ 5 M€ :
 - o fiscalité 3,7 M€
 - o dotations de l'Etat 1,4 M€

V. DEPENSES

a) **Fonctionnement :**

• charges à caractère général	1400 K€
• charges de personnel	2200 K€
• charges de gestion courante	980 K€
• frais financiers	170 K€
• Amortissement de matériel	250 K€

b) Investissement :

Non finalisé mais pour un total avoisinant les 3570 K€ qui se décompose de la façon suivante :

Opérations	Coût	A prévoir en 2018	Inscrit reste à réaliser
Maison médicale	970 K€ TTC	490 K€	480 K€
Parking belle marie	1350 K€ TTC	765 K€	585 K€
Cathédrale	300 K€ TTC	300 K€	274 K€ (attente)
Agrandissement cantine	240 K€ TTC	40 K€	200 K€
Matériels divers	200 K€ TTC	200 K€	
Camping	300 K€ TTC	100 K€	200 K€
Halle expos climatisation	210 K€ TTC	174 K€	36 K€

Ces montants représentent les coûts totaux, ne seront inscrits au BP 2018 que les sommes nécessaires pour cet exercice, soit 1769 K€.

Je voudrais également faire un point sur les emprunts réalisés depuis 2008 et vous donner une information sur l'encours de la dette en cumulé :

- 2008 =	0	- 2013 =	0
- 2009 =	1365 K€	- 2014 =	600 K€
- 2010 =	500 K€	- 2015 =	0
- 2011 =	1300 K€	- 2016 =	500 K€
- 2012 =	1000 K€	- 2017 =	500 K€

soit un endettement au 1^{er} janvier 2018 de 6338 K€, soit un ratio de désendettement de 7 ans.

VI. INFO

Deux piliers pour bâtir le budget 2018 :

- l'excédent cumulé d'investissement 2 022 000 €
(dont excédent d'investissement 2017 = 662 000 €)
- L'excédent cumulé de fonctionnement 1 730 420 €
(dont excédent de fonctionnement 2017 = 824 002 €)

Au total, on peut compter sur un fonds de roulement de 3,7 M€

VI. CONCLUSION :

Comme vous pouvez le constater, nous avons essayé de construire un budget responsable, sincère et dynamique, tenant compte des facteurs locaux et nationaux.

Ce budget est le reflet de la difficulté des bourgs centres à assumer à la fois leurs responsabilités de maillon essentiel de la cartographie administrative de notre pays, mais aussi de le faire avec des moyens qui s'amenuisent.

Le Président du Sénat disait en parlant des maires et plus généralement des élus municipaux que ce sont les plus exposés aux "engueulades" car il n'y a pas d'écran entre l'élu local et le citoyen.

Notre ville se doit de porter la transformation et l'adaptation de nos territoires.

La grande idée des communautés de communes ne fonctionne pas en Armagnac.

La médiathèque, la crèche, le centre médical, la rénovation du parking Belle Marie, la MSAP, n'existeraient pas sans la volonté et la détermination de notre municipalité.

EAUZE poursuit sa route en intégrant la baisse des dotations, le handicap de son enclavement rural, le handicap du millefeuille administratif (commune, intercommunalité, pays, Scot, département, région, syndicats...) et toujours aussi contraignant, la multitude des normes.

Je reprendrai à mon compte pour cette année la même conclusion que l'an passé qui hélas n'a pas pris une ride.

Dans cette situation, nous, élus locaux, sommes obligés d'affronter les problématiques de nos concitoyens que nous connaissons mais aussi d'inventer peut être un nouveau mode de gestion de nos collectivités.

L'inquiétude est grande dans notre pays tant l'Etat de la France s'est dégradé sur le front de l'emploi, sur des fonctions régaliennes telle la sécurité sous toutes ses formes (police, justice, accès à la santé pour tous...), sur la fiscalité confiscatoire, le découragement collectif.

Souhaitons que le printemps politique accouchera de bon sens et de compétences.

EAUZE, en attendant, comme les 36 600 communes de France, sera le dernier rempart contre l'exclusion, l'abandon par l'Etat de nos territoires, contre la globalisation et l'éloignement du décideur par rapport au citoyen.

Je vous remercie."

- ⇒ M. KUBIAK contredit les ratios d'endettement de la commune d'Eauze.
- ⇒ M le Maire et M QUINTILLA lui répondent qu'il faut combiner endettement et fonds de roulement ce qui permet de ne pas augmenter les impôts. L'endettement est un faux débat puisque la commune rembourse 500K€ par an de capital d'emprunt.
- ⇒ Il est rappelé aussi que les emprunts ont été votés alors que les taux d'intérêts étaient les plus bas. La DGFIP calcule la capacité annuelle de désendettement. Pour Eauze il faut compter 7 ans (contre 7 à 9 ans pour les communes de la même strate).
- ⇒ M. KUBIAK demande à M. le Maire ce qu'il aurait fait s'il avait été élu Président de la CCGA.
- ⇒ M. le Maire lui répond qu'il aurait influé sur les charges de fonctionnement et de personnel. De même, il est posé la question du pourquoi du déficit structurel du CIAS.
- ⇒ M. QUINTILLA déplore le manque de débat au sein des assemblées de la CCGA hormis les élus d'Eauze.
- ⇒ Mme. ROLANDO évoque la question du tourisme à la CCGA en constatant la transparence du fonctionnement de l'OTTGA et le sérieux de la tenue des réunions de la structure.
- ⇒ Monsieur le Maire répond que le calcul du financement OTTGA avait été biaisé à l'origine.

2. MISE A DISPOSITION LOCAUX OT 2 RUE FELIX SOULES

Le transfert de la compétence Tourisme à l'OTTGA nécessite d'établir un procès-verbal de mise à disposition des locaux de l'activité "tourisme" à l'OTTGA.

Une première convention a été votée par délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2017. Il convient de modifier ladite convention en consentant la gratuité du loyer et en transférant également à la CCGA la prise en charge directe des compteurs de fluides et réseaux.
Vous avez eu copie du PV en annexe.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit PV.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. VERSEMENT DES RECETTES DU CONCERT DU 5 NOVEMBRE 2017

Le 5 novembre 2017 le service culturel de la Mairie organisait un concert de bienfaisance à destination de la restauration de la cathédrale St Luperc. Ce concert a produit des recettes dont la somme s'élève à 4 515€.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser ce produit à la Fondation du Patrimoine avec laquelle la commune d'Eauze a conventionné. Cette somme sera ainsi destinée à alimenter le compte « cathédrale d'Eauze » de la Fondation.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. VERSEMENT EXCEPTIONNEL DU CIA

Au cours de la séance du 11 décembre dernier, le Conseil Municipal a validé la mise en place du RIFSEEP et par conséquent celle du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versé une fois par an en décembre.

Pour l'année 2017, ce CIA n'ayant pas pu être versé en décembre, il est demandé au Conseil de délibérer afin qu'il soit versé exceptionnellement en janvier 2018 pour l'année 2017.

Par conséquent, le plafond à déterminer pour l'année 2018, et ce à titre exceptionnel, n'est pas de 250€ par agent comme indiqué dans le document initial (décembre 2017) mais de 500€, correspondant ainsi aux deux versements du CIA au cours de l'année 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS SIVU

Depuis 2009, le conseil municipal d'Eauze et le conseil syndical du SIVU ont accepté par convention renouvelable la mise à disposition de personnels dans chacune de leur entité, à savoir :

- Mme Véronique ATTALE : agent du SIVU, mise à disposition de la commune d'Eauze pour les archives, 3 heures par semaine
- Mme Agnès BOYER : agent communal d'Eauze, mise à disposition du SIVU pour assurer les ressources humaines, 3 heures par semaine
- Mr David DARNAUDE : agent communal d'Eauze, mis à disposition du SIVU pour assurer l'accueil, l'animation et l'entretien des trois sites du pôle, 32 heures par semaine

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la reconduction ou pas de ces mises à disposition.

Par ailleurs, il convient de mettre à disposition Monsieur Vincent GOUANELLE, DGA Mairie d'Eauze : mise à disposition du SIVU pour en assurer la direction 10H/semaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention (dont vous avez eu copie) conjointement avec Monsieur le Président du SIVU.

⇒ Monsieur le Maire précise que M DARNAUDE sera inclus dans l'avenir au personnel SIVU avec son accord

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT MAISON MEDICALE

Dans le cadre du projet de construction de la maison médicale, place Belle-Marie, il est proposé le nouveau plan de financement suivant, notamment dans la demande de subvention auprès des services de l'Etat :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	708 380	DETR	286 059
Honoraires MOE	52 185	FNADT	163 462
Honoraires divers	35 395	DEPARTEMENT	100 000
Divers aléas	21 250	FONDS PROPRES	267 789
TOTAL	817 310€ HT	TOTAL	817 310€ HT

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser son président à solliciter les subventions et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce projet.

- ⇒ M KUBIAK demande pourquoi il n'y a pas d'aide du Conseil Régional
- ⇒ M le Maire répond que le projet n'entre pas dans les critères de la Région parce qu'il ne s'agit pas d'une maison pluridisciplinaire de santé. Il se peut qu'il y ait une aide mais par prudence on ne l'inclut pas pour l'instant. Ce sera revu dans le cadre du dispositif bourg-centre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVU POUR L'ANNEE 2018

Chaque année, la Commune d'Eauze verse une participation annuelle au SIVU afin de lui permettre de fonctionner. La participation pour 2018 devrait s'élever à 466 000€.

Conformément au DOB, et sous réserve du vote du budget primitif 2018 pour la Commune, et ce à titre exceptionnel, afin de ré-oxygéner la trésorerie du SIVU, il est proposé au Conseil Municipal de voter une avance de la somme susvisée à hauteur de 300 000€.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire rappelle qu'à ce jour le SIVU a 450 000 € de factures à honorer et un emprunt de 800000 € à venir en plus de subventions prévues, mais pour l'instant rien n'est encore officiel ce qui explique le montant de l'avance proposée.
- ⇒ M QUINTILLA demande à ce que la participation d'EAUZE soit votée uniquement quand le Conseil Municipal de MONTREAL aura garanti les emprunts par délibération
- ⇒ M KUBIAK s'étonne de la participation aussi élevée
- ⇒ M le Maire explique la situation du SIVU et une discussion s'ensuit

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à la majorité et 1 abstention M le Maire président du SIVU, sous réserve des délibérations de la commune de MONTREAL garantissant les emprunts.

8. LOCATION LOCAUX RUE DE PAU ENTREPRISE LATRAUBE

La commune a repris au 01/01/2013 les locaux précédemment détenus par le Syndicat pour le Logement des Services Publics.

L'entreprise Latraube a souhaité louer ces locaux rue de Pau en nombre 2013, soit 79m², pour y installer ses bureaux en attendant de construire.

Le bail correspondant est arrivé à échéance le 31/10/2017.

Suite à la demande de l'entreprise Latraube, Monsieur le Maire propose de reconduire le bail (dont vous avez eu copie) au prix de 151€ par mois pour une période de 1 an.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. CONVENTION DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Depuis la loi 2011-525 du 17 mai 2011, la défense extérieure contre l'incendie (DECI) est séparée du service d'eau.

Elle reste la seule responsabilité du maire qui peut néanmoins déléguer les travaux ou l'entretien.

D'un point de vue général, la nouvelle réglementation précise les rôles respectifs des acteurs de la *défense incendie* :

- *le SDIS (service départemental de secours et d'incendie) a une obligation de conseil (commissions de sécurité, schémas directeurs communaux, compatibilité avec l'urbanisation...), et bien entendu de*

moyens mobiles d'intervention, il peut le cas échéant, et réciproquement, intervenir conjointement avec l'opérateur de réseau d'eau en situation de crise (interruption de l'alimentation en eau sur une partie de la commune, pollution des réseaux et/ou des ressources en eau...)

- le Maire de la Commune a une obligation de résultats au regard de la santé publique sur son territoire, une obligation de gestion patrimoniale (investissement, renouvellement...) des installations incendie (bâches, bouches, bornes du domaine privé de la commune), en lien ou non avec l'opérateur d'eau potable de la commune, et peut décider de réaliser un schéma directeur de desserte incendie en lien avec son opérateur de réseau d'eau et le SDIS, il doit en outre s'assurer que les établissements privés, recevant du public ou non, et disposant de réseaux incendie internes, ont fait le nécessaire pour mettre en conformité leurs installations incendie privatives.

Pour ce faire, la commune peut s'adjoindre l'aide des services du Syndicat Armagnac Ténarèze moyennant les tarifs suivants : La maintenance courante sur la commune d'Eauze est fixée à 40 euros hors taxe par an et par appareil.

Une convention doit être signée entre la Mairie et le SAT (dont vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

⇒ MME ARSLANIAN précise qu'il y a 47 points d'eau, poteaux incendie et bâches.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. PRIX LOTISSEMENT SOUMCIDE

La Commune est propriétaire de plusieurs terrains constructibles au lieu dit « Soumcidé ». Le prix actuellement appliqué est de l'ordre de 31,5€ le m² ce qui ne correspond pas au marché actuel. Il est proposé au Conseil Municipal d'abaisser le prix de ces terrains à 20€ le m².

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. DESIGNATION DELEGUES SIVU ELUSA CAPITALE ANTIQUE

Les délégués au SIVU ELUSA Capitale Antique sont au nombre de 6 titulaires (Mmes Arslanian, Labarrère, Labarthe, MM. Gabas, Jorieux, Lacroix) et 3 suppléants (MM. Blaya, Faget, Faltrauer).

Il est proposé de faire passer M. Faltrauer en qualité de titulaire et M. Lacroix au rang des suppléants.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité et 1 abstention M FALTRAUER.

12. PLAN DE FINANCEMENT MISE EN ACCESSIBILITE RUE DAURY

Dans sa séance du 15/12/2016, le Conseil Municipal a adopté le projet de mise en accessibilité de la rue Daury et de la place Marrast et le plan de financement correspondant, et a sollicité une subvention au titre de la DETR. Une subvention de DETR de 75 000 € a été notifiée en 2017.

Les travaux type voirie n'étaient pas éligibles aux aides régionales à ce moment-là, mais dans le cadre de l'Action Territoriale de la Ruralité de la Montagne, un dispositif existe il s'agit de "l'accompagnement à la vitalité des territoires".

Afin de pouvoir solliciter la Région, le Conseil Municipal doit adopter le nouveau plan de financement tel que décrit ci-dessous et émettre un avis.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	201 535	DETR	75 000
Honoraires MOE	18 720	Région	50 000
Honoraires divers (BC, SPS, Géomètre)	5 000	Emprunt	0
Aléas	20 100	Fonds propres	120 355
TOTAL	245 355 HT	TOTAL	245 355 HT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. REGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE

D'après les dernières informations issues du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Gers, les agents de police municipale n'entrent pas dans le système du RIFSEEP. Aussi, ils conservent une partie du régime indemnitaire antérieur à laquelle on se doit d'ajouter une IAT pour lisser la prime trimestrielle et intégrer l'équivalent du CIA versé aux autres agents.

Il est donc proposé au Conseil la mise en place d'un IAT coefficient 8 afin de palier à cette carence du système.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

14. TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Le versement des tarifs des concessions funéraires était réparti jusqu'à ce jour entre une part Communale et une part CCAS.

Afin de simplifier ce versement, il est proposé au Conseil d'annuler la part CCAS et de reverser la totalité de la somme à la part communale, comme suit, sans que le tarif ne soit modifié :

Concessions temporaires	Ancienne répartition	Nouvelle répartition
3m ² / 15 ans	170 € (commune : 113,33 € + CCAS : 56,67 €)	Commune : 170€
3m ² / 30 ans	347 € (commune : 231,33 € + CCAS : 115,67 €)	Commune : 347€
3m ² / 50 ans	545 € (commune : 363,33 € + CCAS : 181,67 €)	Commune : 545€
5m ² / 15 ans	282 € (commune : 188,00 € + CCAS : 94,00 €)	Commune : 282€
5m ² / 30 ans	577 € (commune : 384,67 € + CCAS : 192,33 €)	Commune : 577€
5m ² / 50 ans	910 € (commune : 606,67 € + CCAS : 303,33 €)	Commune : 910€

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire présente les chiffres/bilans après 3 mois de fonctionnement de la MSAP (document ci-joint)
- M LAMORT : souhaiterait connaître l'actualité du Comité d'Animation et des Fêtes d'Eauze
- ⇒ M Le Maire présente le nouveau fonctionnement du C.A.F.E avec comme Présidents Messieurs Charlie Brossard et Guillaume CASSAJUS
- M le Maire rappelle qu'il y aura deux réunions de la commission des finances : 1 pour le vote des subventions aux associations et 1 pour le vote du budget

La séance est levée à 23H00.

MSAP 2017 – Fréquentation par partenaires

	Octobre	Novembre	Décembre	Total
CAF	33	34	38	105
MSA	0	3	1	4
Pole emploi	2	2	5	9
CPAM	0	9	17	26
RSI	0	1	1	2
CARSAT	1	1	9	11
ANTS	0	51	25	76
Libre accès	1	3	0	4
Total	37	104	96	237